



**Conseil du développement industriel**  
**Quarante-septième session**  
Vienne, 1<sup>er</sup>-3 juillet 2019

**Comité des programmes et des budgets**  
**Trente-cinquième session**  
Vienne, 14-16 mai 2019  
Point 9 a) de l'ordre du jour provisoire  
**Proposition du groupe de travail informel  
sur les questions relevant du Comité  
des programmes et des budgets relative  
au solde inutilisé des crédits ouverts**

**Proposition du groupe de travail informel sur les questions  
relevant du Comité des programmes et des budgets relative  
au solde inutilisé des crédits ouverts**

**Rapport des coprésidents**

Dans la décision IDB.46/Dec.8, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a été prié, entre autres, d'examiner les questions relevant du Comité des programmes et des budgets, en particulier celle du solde inutilisé des crédits ouverts, en vue d'établir une proposition à leur sujet, qui serait examinée par le Comité à sa trente-cinquième session avant d'être adoptée par le Conseil du développement industriel à sa quarante-septième session et par la Conférence générale à sa dix-huitième session

**I. Généralités**

1. Depuis sa réunion inaugurale, le 20 octobre 2017, le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets s'est réuni à 18 reprises. Il a examiné directement la question du solde inutilisé des crédits ouverts pour la première fois le 16 février 2018, et l'a depuis abordée expressément à six occasions.

**II. Proposition du groupe de travail informel sur les questions  
relevant du Comité des programmes et des budgets**

2. À l'issue de débats approfondis entre les membres du groupe de travail, ses coprésidents et les groupes régionaux, ainsi qu'au sein de ces derniers, les coprésidents du groupe ont formulé une proposition qui reflète la nécessité de traiter,

Pour des raisons d'économie, le présent document n'a pas été imprimé. Les représentants sont priés de bien vouloir apporter leur propre exemplaire aux réunions.



sur le long terme, la question du solde inutilisé des crédits ouverts à l'ONUDI, dans le cadre du Règlement financier existant de l'Organisation.

3. La proposition des coprésidents du groupe de travail se présente sous la forme de deux projets de décisions ; l'un a trait au Fonds de roulement de l'ONUDI, l'autre à la question du solde inutilisé des crédits ouverts.

### III. Fonds de roulement

4. S'agissant du Fonds de roulement, les coprésidents du groupe de travail ont formulé le projet de décision ci-après, qui a reçu l'approbation des États Membres et devait être soumis directement au Comité des programmes et des budgets, sans modification :

« Le Comité des programmes et des budgets recommande au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant : **Concernant le Fonds de roulement**

“Le Conseil du développement industriel :

a) Rappelle les décisions GC.1/Dec.33 et GC.2/Dec.27, qui portent sur la création, l'objet et les conditions d'utilisation du Fonds de roulement et note que :

i) le Fonds de roulement est alimenté par des avances des États Membres dont le montant est fixé d'après le barème des quotes-parts adopté par la Conférence générale ;

ii) le montant actuel du Fonds de roulement s'établit à 7 423 030 euros, conformément à la décision GC.17/Dec.16 ;

iii) la Conférence générale autorise le Directeur général à avancer, par prélèvement sur le Fonds de roulement, les sommes qui pourraient être nécessaires pour l'exécution du budget en attendant le recouvrement des contributions ;

iv) les sommes ainsi avancées devraient être remboursées à mesure du recouvrement des contributions.

b) Confirme l'objet et les conditions d'utilisation du Fonds de roulement et prie le Directeur général de se prévaloir de cette disposition avec prudence, afin de réduire au minimum le solde inutilisé des crédits ouverts qui découle du paiement tardif des contributions ;

c) Prie le Secrétariat de faire usage du Fonds de roulement dans le cadre des dispositions du Règlement financier existant ;

d) Réaffirme que le Comité des programmes et des budgets, le Conseil du développement industriel et la Conférence générale continueront de réexaminer le montant du Fonds de roulement tous les deux ans, afin d'en établir le niveau approprié ;

e) Prie le Directeur général de faire rapport chaque année au Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, concernant les effets des mesures susmentionnées sur la situation financière de l'Organisation.” »

### IV. Solde inutilisé des crédits ouverts

5. Pour ce qui est du solde inutilisé des crédits ouverts, les coprésidents du groupe de travail ont formulé le projet de décision suivant, étant entendu qu'il serait examiné plus avant par le Comité :

« Le Comité des programmes et des budgets recommande au Conseil du développement industriel d'adopter le projet de décision suivant : **Concernant le solde inutilisé des crédits ouverts**

“Le Conseil du développement industriel :

a) Rappelle la décision IDB.46/Dec.8, dans laquelle le groupe de travail informel sur les questions relevant du Comité des programmes et des budgets a été prié de présenter au Comité, à sa trente-cinquième session, une proposition sur le solde inutilisé des crédits ouverts ;

b) Rappelle également les mesures que le Secrétariat a prises afin d'améliorer son cadre de gestion financière, en particulier la création du Fonds d'équipement et du Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, tels que présentés dans le document IDB.43/5-PBC.31/5, pour faciliter la réception, la gestion et l'utilisation des contributions volontaires destinées aux activités de base ne pouvant être entièrement financées par le budget ordinaire en raison de contraintes budgétaires ;

c) Prie le Secrétariat de continuer à suivre la situation financière de l'ONUDI et à faire rapport chaque année à ce sujet, et de communiquer annuellement les montants que les États Membres peuvent prétendre recevoir du solde inutilisé des crédits ouverts, le cas échéant ;

d) Prie également le Secrétariat d'encourager les États Membres à envisager de renoncer à leur part du solde inutilisé des crédits ouverts ;

e) Décide que le Directeur général reversera le solde inutilisé des crédits ouverts sur le Fonds d'équipement et/ou le Compte spécial des contributions volontaires pour les activités de base, gérés conformément aux dispositions du document IDB.43/5-PBC.31/5, à moins qu'un État Membre ne fasse savoir par écrit, au plus tard le 31 janvier de l'année suivante, qu'il entend renoncer à sa part du solde inutilisé des crédits ouverts ;

f) Recommande au Directeur général d'informer le Conseil du développement industriel, par l'intermédiaire du Comité des programmes et des budgets, des montants auxquels il a été renoncé ;

g) Se félicite des délibérations tenues par le groupe de travail informel sur cette question.” »

## V. Mesure à prendre par le Comité

6. Le Comité voudra peut-être envisager de recommander les projets de décision précédents, qui ont trait respectivement au Fonds de roulement et au solde inutilisé des crédits ouverts, ou l'un des deux, en vue de leur adoption par le Conseil du développement industriel à sa quarante-septième session et par la Conférence générale à sa dix-huitième session.